



SANTE : ATTENTION, DANGER ! -

Pour une politique de la santé solidaire et visionnaire

Document stratégique du PS du canton de Berne

Projet à l'intention du comité directeur, 15 novembre

Rédigé par le groupe de travail Sante du PS du canton de Berne
Irène Marti Anliker, Susanne Clauss, Agnes Nienhaus, Meret Schindler, Elisabeth Striffeler, Ursula Zybach

La vision du PS pour une politique de la santé durable et solidaire

En collaboration avec tous les partenaires de la santé, le canton doit s'assurer que toute la population ait accès à des prestations de bonne qualité.

Le système de santé sert à la protection et au bien-être de la population, et le système de soins est adapté aux besoins : une prévention et des soins de base étendus ainsi que des soins spécialisés concentrés. La primauté est accordée au système de soins et non à la politique régionale.

Les soins inadaptés, les excès de soins et le manque de coordination engendrent un gaspillage des ressources et des coûts inutiles. C'est ici que nous voulons agir et créer une marge de manœuvre pour encourager les investissements dans des offres appropriées et innovantes. Les primes doivent rester abordables même pour les ménages à bas revenus.

La concurrence entre les assureurs et entre les fournisseurs de prestations a sa place dans le domaine de la santé si elle permet d'obtenir des prestations de meilleure qualité à un prix plus bas ou le développement des structures de soins souhaité par la population. Nous refusons toutefois la concurrence si elle implique une hausse des coûts de la santé et des bénéfices élevés pour l'industrie de la santé.

Le canton de Berne doit jouer un rôle précurseur dans le domaine de la santé. Il y a beaucoup à faire sur tous les fronts. En donnant l'exemple et en présentant des bonnes solutions, nous pourrions aussi obtenir des améliorations bien au-delà du canton de Berne.

Notre diagnose: la déroute du système de santé

La politique de la santé en Suisse fixe les mauvaises priorités. En effet, à l'heure actuelle, elle s'articule en premier lieu autour du financement et non autour de la médecine et de la prise en charge dont notre population a besoin.

Cette situation s'explique par le fait que la politique de la santé se base de manière unilatérale sur une loi sur l'assurance, la LAMal. Cette solution d'assurance plus sûre pour tous est un acquis important. Mais même si la LAMal est une bonne loi sur l'assurance, elle ne garantit pas encore une organisation adéquate de notre système de santé. Les conditions-cadres du système de santé et sa structure sont ainsi davantage influencés par la logique de financement que par l'optique des services de santé. C'est encore et toujours aux cantons qu'il incombe de garantir à la population un système de soins suffisant et de qualité. Mais les cantons s'impliquent de moins en moins dans la fixation de priorités et l'organisation dans le domaine des soins. La concurrence régulée remplace le contrôle étatique discuté sur le plan politique, par exemple dans le domaine des soins hospitaliers.

A l'heure actuelle, les changements dans le domaine de la santé apparaissent cependant souvent plutôt sous l'angle politique de l'épargne que sous celui de l'innovation. Les nouvelles conditions-cadres sont fréquemment liées à des objectifs d'épargne et les prestataires sont soumis à une pression constante sur les coûts. A cause de cette pression, chaque prestataire défend le statu quo et ses propres ressources avant d'envisager des coopérations et des solutions innovantes. Dans ces circonstances, les changements provoquent bien entendu l'inquiétude et la résistance de la population. La politique ne parvient pas à investir les moyens requis dans un modèle de soins prometteur et à promouvoir une médecine axée sur les patients. Le système de soins se maintient ainsi dans des structures obsolètes et fait tout pour les préserver, alors qu'une structure active et une orientation innovante vers les besoins actuels de la population seraient nécessaires.

Les coûts dans le domaine de la santé montent et se répercutent directement sur le montant des primes des assurés. Le système de réduction de primes permet certes d'atténuer l'impact social de la prime par tête, mais les primes des caisses-maladie représentent une charge financière douloureuse pour de nombreuses personnes en Suisse. Par ailleurs, un grand nombre de patientes et de patients doivent encore assumer des coûts directs de la santé, comme la participation aux coûts dans la LAMal (franchise, quote-part) ou des prestations qui ne sont pas prises en charge par la caisse-maladie (consultations chez le dentiste ou médicaments non prescrits p. ex.). En comparaison internationale, ces dépenses directes sont particulièrement élevées en Suisse et elles ont en outre considérablement augmenté ces dernières années. En cherchant une solution politique, nous devons suivre de près l'évolution des coûts dans le domaine de la santé. Les motifs justifiant une hausse des coûts doivent être différenciés des évolutions inadéquates.

Lacunes et dysfonctionnements actuels dans le système de soins du canton de Berne

- Le système de santé est conçu selon le principe « mieux vaut guérir que prévenir ». La prévention occupe une place beaucoup trop petite et les offres sont insuffisantes.
- Psychiatrie : offres unilatérales dans le domaine stationnaire au lieu du secteur ambulatoire.
- Soins palliatifs : lacunes quantitatives et qualitatives au niveau des offres.
- Manque de transparence en ce qui concerne la qualité de toutes les prestations dans le domaine de la santé.
- Les incitations inopportunes comme les primes versées pour un nombre élevé d'opérations sont des facteurs de coûts qui peuvent être supprimés.
- Nombre insuffisant de médecins de famille, notamment à la campagne. Pendant les études, la médecine de famille est en outre marginalisée. Le potentiel des professions de la santé non universitaires avec des qualifications élevées pour décharger les médecins de famille n'est pratiquement pas exploité dans le canton de Berne.

Les autres défis à relever dans un avenir proche

En plus des problèmes existants, il faut aussi apporter des réponses adéquates aux futurs défis :

Evolution démographique : Le système de soins est fortement axé sur les soins aigus somatiques (c'est-à-dire les maladies somatiques) et ne tient pas encore suffisamment compte de la hausse des maladies chroniques. Les offres doivent être adaptées pour répondre à l'évolution des besoins.

Attitude face aux progrès de la médecine : Les offres doivent être adaptées pour répondre à l'évolution des besoins.

Débat autour des questions éthiques dans le domaine de la médecine : Il s'agit notamment de déterminer comment fixer les limites pour déterminer ce qui est faisable et réalisable sur le plan éthique en début et en fin de vie. Le débat de société requis sur ces questions ne doit pas être abordé en considérant uniquement les notions de coûts.

Des professionnels en nombre suffisant, qualifiés et motivés : le manque important de spécialistes de la santé est déjà perceptible aujourd'hui et va encore s'accroître à l'avenir. La situation est préoccupante, car sans ces personnes, il n'est simplement pas possible de garantir des prestations de bonne qualité. Il est impératif d'instaurer une obligation de formation et de formation continue à tous les niveaux.

Coûts de la santé et ordre des priorités dans les dépenses de santé du canton : le domaine des soins représente un important secteur économique et de l'emploi, mais il est aussi parallèlement financé en grande partie par des fonds publics et les assurances sociales. La politique de la santé doit garantir l'équilibre entre les coûts et les avantages. Pour ce faire, elle doit toujours être axée sur les avantages pour les patientes et les patients et non ceux des prestataires, qui fonctionnent comme des unités économiques orientées vers la croissance et les bénéfices.

Dix objectifs pour le système de santé bernois

Les objectifs nous permettent de concrétiser notre vision et de nous concentrer sur les tâches les plus urgentes.

Prévention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les offres en matière de prévention doivent être développées pour améliorer la qualité de vie des Bernoises et des Bernois et réduire les coûts de la santé. 2. En assurant la coordination entre tous les domaines politiques, le canton de Berne s'efforce de promouvoir un mode de vie sain dans le canton.
Soins	<ol style="list-style-type: none"> 3. Les structures de soins s'adaptent aux défis urgents : réforme des soins de base, renforcement des services ambulatoires, concentration dans le domaine stationnaire, développement de la collaboration interprofessionnelle et numérisation au service des patientes et des patients. 4. Les différents fournisseurs de prestations sont bien coordonnés, ce qui permet d'éviter les doublons et une mauvaise transmission des informations. 5. La médecine pratiquée dans le canton de Berne correspond à l'état actuel des connaissances.
Personnel	<ol style="list-style-type: none"> 6. Le canton de Berne forme plus de spécialistes de la santé pour pouvoir couvrir l'augmentation des besoins. Les formations sont modernisées et adaptées aux futurs défis. 7. Le canton de Berne assure des conditions de travail agréables et motivantes dans le domaine de la santé.
Financement	<ol style="list-style-type: none"> 8. En évitant des soins inadaptés et l'excès de soins, les coûts peuvent être réduits dans le domaine de la santé. 9. Les réductions de primes seront adaptées pour diminuer la charge pour les ménages à bas revenus.
Connaissances/développement	<ol style="list-style-type: none"> 10. Le canton de Berne promeut les connaissances sur le système de santé bernois et ses enjeux. L'amélioration de la transparence et de la compréhension permet de poser les bases pour réussir les réformes.

Les exigences

Le PS a une grande volonté d'agir dans la politique de la santé, en écartant les mesures linéaires d'économies au profit de changements durables en faveur de toute la population.

Prévention

1. Le canton de Berne encourage la réorientation des hôpitaux et des établissements médico-sociaux via la planification des hôpitaux et des établissements médico-sociaux et conformément au concept des « organisations compétentes en matière de santé » afin d'améliorer la prise en charge des personnes dont les compétences en matière de santé sont limitées.
2. Le canton de Berne s'oriente vers la stratégie nationale MNT et joue un rôle actif dans la mise en œuvre des objectifs de l'OMS et ceux de la Confédération en ce qui concerne les MNT, lesquels consistent à éviter la charge de morbidité engendrée par les maladies chroniques en renforçant la prévention.¹
3. Le canton de Berne promeut les compétences en matière de santé dès la naissance. Pour ce faire, il coordonne les différents acteurs actifs dans le domaine de la promotion et du maintien des compétences en matière de santé dans toute la population. Il soutient en outre les spécialistes et les projets qui renforcent les compétences en matière de santé de groupes de population spécifiques et particulièrement vulnérables (enfants, personnes âgées, migrantes et migrants, etc.).

Soins

4. Le canton de Berne lance une initiative pour instaurer la transparence dans la qualité des fournisseurs de prestations.
5. Le canton de Berne collabore étroitement avec les communes pour aménager des centres interprofessionnels de santé dans les régions rurales qui soient attrayants pour la nouvelle génération de médecins et d'autres spécialistes de la santé.
6. Le canton de Berne met tout en œuvre pour que les fournisseurs de prestations se concertent et collaborent davantage aux fins de soins intégrés.
7. Le canton de Berne promeut les structures intermédiaires et de proximité ainsi que des chaînes de soins appropriées dans la prise en charge psychiatrique afin que les personnes concernées ne soient pas coupées de leur environnement habituel.
8. Le canton de Berne encourage des offres de logement diversifiées et adaptées aux besoins des personnes âgées et très âgées qui ont besoin de soins et d'une prise en charge de grande qualité.
9. Le canton de Berne garantit des soins palliatifs suffisants à la population dans le domaine stationnaire et ambulatoire, notamment en créant et en assurant à long terme des services de soins palliatifs mobiles dans le canton.

¹ Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024, p. 22, 28, 32.

10. Le canton de Berne reconnaît l'important travail des proches soignants et s'assure qu'il y ait suffisamment d'offres abordables pour les décharger.
11. Le canton de Berne crée un fonds spécial pour les patientes et les patients qui souffrent de grandes difficultés physiques, psychiques et sociales à la suite d'erreurs médicales présumées.
12. Un service de traduction existe dans tout le domaine de la santé pour les personnes qui ne comprennent pas les langues officielles du canton de Berne.
13. Le canton de Berne développe la numérisation de manière réfléchie et au service des patientes et des patients.

Personnel

14. Le canton de Berne lance une offensive de formation pour les métiers de la santé non universitaires et supprime la limitation des places d'étudiants dans ces professions.
15. Le canton de Berne poursuit sa stratégie d'obligation de formation pratique. Quiconque propose des prestations de l'assurance obligatoire qu'il peut facturer aux caisses doit former.
16. Le canton de Berne s'engage au niveau fédéral pour que sa stratégie d'obligation de formation pour les professions de la santé non universitaires, notamment les professions soignantes, soit mise en œuvre dans toute la Suisse. Outre les hôpitaux de soins aigus et les établissements médico-sociaux, les spécialistes établis seront aussi tenus de former afin qu'un nombre suffisant de places de stages puisse être proposé aux étudiantes et étudiants.
17. Le canton de Berne s'engage au niveau fédéral pour l'introduction d'une obligation de formation postgrade pour les médecins dans les hôpitaux et le domaine ambulatoire en Suisse. Cette obligation doit être associée au besoin de médecins de premiers recours et de spécialistes. Quiconque propose des prestations de l'assurance obligatoire qu'il peut facturer aux caisses doit garantir la formation postgrade des médecins.
18. Le canton de Berne assure la réforme de la formation médicale à l'Université de Berne. La médecine de famille et la formation interprofessionnelle sont valorisées pour permettre de poser les fondements du changement dans le domaine des soins.
19. Le canton de Berne garantit de bonnes conditions de travail dans le domaine de la santé (p. ex. personnel en nombre suffisant, équilibre entre le travail et la vie privée dans le contexte du travail par roulement). Il encourage des projets pour des modèles de temps de travail modernes et une planification prévisionnelle de la carrière professionnelle, afin de réduire le nombre de personnes qui quittent les professions de la santé.

Financement

20. Le canton de Berne mène une initiative en collaboration avec les sociétés médicales cantonales selon le modèle « Choosing Wisely » : chaque société médicale doit établir une liste des prestations qui sont considérées comme n'étant pas (plus) efficaces selon l'état actuel des connaissances afin d'éviter les traitements inadaptés.

21. Le canton de Berne assure une planification consciencieuse du nombre de spécialistes dans les centres urbains et gère le nombre de cabinets spécialisés par le biais du processus d'autorisation.
22. Le canton de Berne analyse les incitations inopportunes qui engendrent une augmentation des coûts et prend des mesures afin de les supprimer.
23. Le canton de Berne modifie son système de réduction des primes. Au lieu d'un montant fixe déterminé en fonction du salaire, on s'oriente à l'avenir vers un pourcentage maximum qui peut couvrir la prime en tant que part du revenu. Cela permet de garder la charge financière sous contrôle.
24. Le canton de Berne s'engage au niveau fédéral pour que les prestations ambulatoires et stationnaires soient remboursées de la même manière. Il faut déterminer quelles prestations il convient de fournir de manière ambulatoire et quelles prestations doivent être assurées de manière stationnaire avec le remboursement correspondant.
25. Le canton de Berne s'engage au niveau fédéral pour l'introduction d'une réglementation uniforme pour la gestion des appareils de diagnostic médical.

Connaissances/développement

26. Le canton de Berne crée un fonds d'innovation qui lui permet de contribuer à l'analyse de nouveaux modèles de soins. Ces modèles doivent permettre de mettre en évidence comment une organisation alternative peut améliorer la prise en charge des patientes et des patients tout en diminuant les coûts.
27. Le canton de Berne s'engage au niveau fédéral pour une stratégie nationale « Amélioration de la qualité dans le traitement des maladies chroniques » (p. ex. par le biais de procédures thérapeutiques, de processus de pointe ou d'offres d'assistance numériques).
28. Le canton de Berne soutient le développement d'offres cantonales et nationales pour que les personnes souffrant de maladies rares puissent obtenir rapidement de l'aide.

Mentions légales

Santé : attention, danger ! – pour une politique de la santé solidaire et visionnaire

Document stratégique du PS du canton de Berne, 2017

Groupe de travail « Politique de la santé » : Irène Marti Anliker, Susanne Clauss, Agnes Nienhaus, Meret Schindler, Elisabeth Striffeler, Ursula Zybach